

Règlement :

Article 1 : 5 et 10 Km

Epreuve ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, nés en 2004 et avant.

1.250Km : épreuve ouverte aux benjamins, poussins et éveil athlétique filles ou garçons, licenciés ou non, avec une autorisation parentale, (nés entre 2011 et 2005).

Article 2 : Engagement

8 € par participant pour les 5 et 10 Km, gratuit pour les 1.250 Km.

A envoyer à Mme Simon - Présidente de Médis Animation - 11 rue des Pastries 17600 Médis, avant le 14 août 2018. 10€ le jour de l'épreuve. 8h45: fermeture des inscriptions pour les 5 et 10 km.
Tél. 05.46.05.52.17 ou 06.77.17.46.43.

Article 3 : Distance

1.250 Km : (9 ans à 12 ans) Eveil athlétique, poussins, benjamin, **Sans chronométrie.**

5 Km : A partir de la catégorie minime (14-15 ans)

10 Km : A partir de la catégorie cadet (16-17 ans)

Article 4 : Parcours

2 boucles de 5 Km sol majoritairement bitumé.
Pour le circuit de 1,250 Km, circuit majoritairement bitumé.

Article 5 : Accueil

A **7h45**, salle polyvalente de Médis, remise des dossards, inscriptions. Se munir de 4 épingles.
Vestiaires et douches salle polyvalente non gardés.
Départ 9h00 pour les 5 et 10 km. Départ 10h30 pour les 1.250 km.

Article 6 : Inscription

Pour les licenciés **de fédération d'athlétisme**, fournir la copie de licence de l'année en cours.

Pour les **non licenciés** fournir la copie du certificat médical conforme de l'année en cours.

Les ressortissants étrangers doivent obligatoirement fournir à l'organisateur avec le bulletin d'inscription, une copie de leur pièce d'identité ou passeport et une copie du titre de séjour régulier en France en cours de validation.

Il est strictement interdit de participer à la course sans être muni du dossard officiel de l'organisation.

Le dossard sera muni d'un système DAG (puce)

Article 7 : Arrivée

Parking de la salle polyvalente. Fermeture des contrôles à 10h30 pour les 5 et 10 km, 10h50 pour les 1.250km.

Article 8 : Dispositions techniques

Chronométrage : temps de passage au 5^{ème} Km.

Ravitaillement au 5 et 10 Km

Epongeage : au 2,5 Km et 5 Km.

Poste de secours : sécurité civile mobile et fixe.

Article 9: individuel:

Catégories	Masculines	Féminines
Eveil-athlé	2009.2011	2009.2011
Poussin	2007.2008	2007.2008
Benjamin	2005.2006	2005.2006
Minimes	2003.2004	2003.2004
Cadet	2001.2002	2001.2002
Junior	1999.2000	1999.2000
Espoir	1996.1998	1996.1998
Sénior	1979.1995	1979.1995
Masters 1.2.3.4	1978 et avant	1978 Et avant

Article 10 : Récompenses

Trophée pour le 1^{er} et la 1^{ère} au scratch
Coupe individuelle au 1^{er} et 2^{ème} de chaque catégorie non cumulable avec le scratch.

Pour les 1km 250 un cadeau à chaque enfant.

Remise des récompenses à la salle polyvalente de Médis à 11 h 15 suivi d'un vin d'honneur.

Article 11: Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique, et recommande à chaque participant de s'assurer, auprès d'un médecin que son état de santé lui permet de parcourir la distance sans aucun risque. L'organisation est assurée pour les risques civils et décline toute autre responsabilité.

Accompagnement à vélo interdit, sauf pour l'animateur. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.

medisanimation@yahoo.fr
<http://www.medisanimation.info>

